

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 20_374_CO_AR DU 11 AOÛT 2020 PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE POUR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - 2021

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, le concours externe sur titre avec épreuve d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe est ouvert au titre de l'année 2021, pour la région des Pays de la Loire. Le nombre de postes ouverts pour l'année 2021 est de **54**.

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La période de retrait des dossiers est fixée du 29 septembre au 21 octobre 2020 sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, au plus tard à la clôture des inscriptions, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 29 octobre 2020. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (en cas d'envoi en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe fera foi ; en cas d'envoi en courrier recommandé, la date de dépôt auprès des services de la poste mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la poste fera foi).

Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du CDG44 en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.cdg44.fr. Des ordinateurs seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations, les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture,
- certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Le concours est également ouvert :

- aux titulaires d'une autorisation d'exercer la profession d'auxiliaire de puériculture délivrée conformément à l'article L 4392-2 du code de la santé publique,
- aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

DATES ET LIEUX DE L'ÉPREUVE :

- Épreuve orale : à partir du 1^{er} mars 2021 (date nationale). Les dates précises seront communiquées dès que possible.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr